

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 008-426/14/CC

■ Budget Eau - Approbation de l'affectation de la revalorisation de l'autorisation de programme pour l'installation de vannes de régulation et de débitmètres / macrocomptage phase 3

DEASV 14/12024/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le souci de respecter les objectifs de rendement de réseau d'eau potable imposés par les lois du Grenelle 2, Marseille Provence Métropole s'est engagé dans une démarche de maîtrise et réduction des volumes d'eau potable mis en distribution par l'équipement du réseau grâce à la mise en place d'une sectorisation permanente. Marseille Provence Métropole est soutenue dans son initiative par l'Agence de l'eau qui subventionne l'opération à hauteur de 50% dans le cadre d'un appel à projet.

Le projet permet de :

- maîtriser les volumes distribués par la connaissance des profils de consommation des abonnés et l'anticipation des besoins en eau,
- réduire les pertes en ayant une action immédiate sur les apparitions de fuites pré-localisées.

L'opération consiste à créer des unités de sectorisation du réseau d'eau potable d'une longueur cumulée comprise entre 10 et 50 km de réseau soit la mise en place de 106 points de sectorisation. Un point de sectorisation étant constitué d'un débitmètre et d'un télétransmetteur, depuis 2012, la réalisation de ces points est faite dans le cadre d'un marché à commande dont le titulaire est RAZEL-BEC qui doit entreprendre jusqu'à 2015 les 106 chantiers répartis sur les communes de Marseille et d'Allauch.

L'autorisation de programme a été fixée à 1 505 017 euros HT. Or, durant la période d'exécution du marché du marché notifié le 5 avril 2012 des contraintes sont apparues relatives :

- à la présence des réseaux concessionnaires en milieu urbain engendrant des arrêts de chantiers, et des modifications du réseau,
- aux aménagements du centre ville engendrant des surcoûts pour les aménagements de surface et le déplacement de certains points,
- à l'imprécision de certains plans de réseau engendrant des sondages ou terrassement plus importants,
- à la réglementation sur les enrobés amiantés engendrant des analyses de présence d'amiantes et des surcoûts d'installation de chantier.

Cumulées sur les 106 chantiers, ces contraintes nécessitent de revaloriser l'autorisation de programme de cette opération à hauteur de 644 983 euros HT ce qui porte le montant de l'autorisation de programme à 2 150 000 euros HT.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération PEDD 010-302/14/CC/14 du 18 juillet 2014, Budget Eau Potable : Approbation des opérations d'investissement nouvelles et des augmentations d'autorisations de programme existantes dans le cadre du Budget Primitif 2014.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de la sectorisation du réseau d'eau potable de Marseille et Allauch ;
- Que le montant total des dépenses prévisionnelles relatives à cette opération s'élève à 2 150 000 euros HT.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'affectation de la revalorisation de l'autorisation de programme pour l'installation de vannes de régulation et de débitmètres / macrocomptage phase 3.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Eau potable : Chapitre 23 – Sous-Politique F170 – Opération 2009/00047.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2011 : 6 381 euros HT

Année 2012 : 169 694 euros HT

Année 2013 : 580 471 euros HT

Année 2014 : 645 000 euros HT

Année 2015 : 543 684 euros HT

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Etat, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Département des Bouches-du-Rhône, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, et de tout autre organisme et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Equipements communautaires
Eau et Assainissement

Roland GIBERTI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014